

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 08/02/2024

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 11

Absents : ----- 2
Pouvoirs : ----- 2
Votants : ----- 13

VOTE

Pour : ----- 13
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Petite Enfance

**Délibération
N°2024-01**

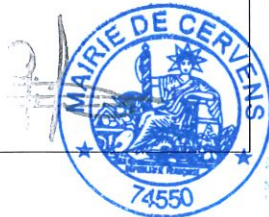
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : **26 FEV. 2024**

Reçue en Préfecture
Le : **26 FEV. 2024**

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : **26 FEV. 2024**

Le Maire Gil THOMAS



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 074-217400530-20240213-D202402_01-DE



SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024 à 19 H30

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil.

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER, Catherine VUARGNOZ pouvoir à Coralie DECOMBARD.

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

**OBJET : Convention de prestation Relais Petite Enfance
Validation de l'avenant n°2 avec Thonon Agglomération**

LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil municipal la convention initiale entre Thonon Agglomération et les communes d'Allinges, Armoiy, Cervens, Draillant, le Lyaud, Orcier et Perrignier relative à la gestion d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) signée le 12 avril 2019 et son avenant en date du 14 décembre 2021.

Il rappelle que cette convention vise à offrir un service d'information, de rencontre et d'échange à destination des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Le relai apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne.

Il précise que désormais le relais assistants maternels a pris le nom de relais petite enfance (RPE).

Monsieur le Maire expose le projet de Thonon agglomération pour la mise en place d'un relai petite enfance itinérant (RPEI) incluant les 7 communes déjà couvertes à ce jour par le RPE et 10 autres communes actuellement dépourvus de ce service : Brenthonne, Chens-sur-Léman, Fessy, Loisin, Lully, Massongy, Messery, Nernier, Veigy-Foncenex, et Yvoire.

Le projet, en cours de construction, sera présenté en mars prochain par les services de Thonon Agglomération à la commission d'action sociale de la CAF74, pour l'obtention de l'agrément autorisant Thonon Agglomération à créer un RPE itinérant. Dans l'attente de cet agrément, il convient de maintenir le fonctionnement actuel déjà existant de RPE en prolongeant la convention qui arrivait à son terme au 31 décembre 2023.

Le MAIRE propose donc au Conseil Municipal de valider l'avenant permettant de prolonger de 3 mois jusqu'au 31 mars 2024 la convention actuelle, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation en RPEI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ⇒ VALIDE l'avenant à la convention de prestation RPE avec Thonon Agglomération pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.
- ⇒ CHARGE le Maire de signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL



R. Noel -